



## Mur de cloture

-----  
Par laurent42

bonjour

ma maison a un mur de clôture le long de la route communal  
il y a 30 ans environ quand la commune a goudronné la route  
ils ont réhaussé de 1 mètre environ pour pouvoir goudronner  
maintenant le talus de la route prend appuis sur mon mur qui est privé et il devient mur de soutènement  
de plus les travaux à l'époque n'ont pas été réalisés dans les normes actuelles  
pas de drainage des eaux pluviales qui s'infiltrent dans mon mur  
les abords pas entretenus avec des arbres qui ont poussés le long de mon mur et les racines le fragilisent  
j'ai lu sur internet que quand on se sert d'un mur privé pour  
soutenir une route il devient un accessoire de la voie publique  
ou une dépendance et doit être entretenu par la mairie  
j'ai contacté la mairie et l'organisme qui s'occupe de l'entretien ils veulent rien savoir  
ils ont fait intervenir leur assurance qui ne veut rien savoir non plus  
qu'en est-il ?  
y a-t-il un recours ?  
je vous remercie de votre réponse  
je reste à votre disposition pour des questions

-----  
Par StephaneB

Bonsoir

Avez-vous la preuve que ce mur est votre pleine propriété ?

Vu ce que vous écrivez, il s'agirait maintenant d'un mur de soutènement donc un accessoire de la voie publique. N'y aurait-il pas un autre mur accolé ?

Je vous conseille de ne pas attendre quoi qu'il en soit.

Allez déjà chercher des éléments avec la propriété du mur, mais aussi et surtout des vues aériennes de l'évolution de la largeur de la route. Pour cela, il vous faut faire un tour sur géoportail, trouver votre petit coin de France, remonter le temps et demander les photos certifiées par l'IGN des missions réalisées où on constate que la voie s'élargit pour venir prendre appui sur le mur, qui n'est pas construit en conséquence pour ça.

Enfin, faites signe à votre protection juridique pour savoir ce qu'elle en pense et qu'elle vous fournisse un avocat.

-----  
Par laurent42

bonsoir

merci de votre réponse

alors je ne savais pas mais j'ai pas de protection juridique sur mon contrat habitation et le service juridique m'a répondu  
que même si j'en avais une il me défendrait pas  
il me conseille juste mais très mal  
c'est des choses auxquelles on ne pense pas  
je pensais aussi à des attestations sur l'honneur de personnes  
ayant assisté à ses travaux pour les produire en justice  
n'importe comment les faits sont là le talus de la route appuis sur mon mur  
et le fragilise et le mur est bien à moi  
si demain mon mur tombe la route suivra  
pas tout de suite mais elle suivra